



SOUS-COMITÉ DES GRIEFS

Au début des travaux du sous-comité en septembre 2017, il y avait près de 1 000 griefs, soit 620 griefs d'avant 2016 et 327 d'après 2016, et ce, pour tous les départements confondus.

Concernant les 620 anciens griefs d'avant 2016, il n'en reste que 130 répartis comme suit :

- 20 sont inscrits en arbitrage;
- 13 ne sont pas mandatés au sous-comité et sont demeurés au niveau des départements pour négociation;
- 50 n'ont pas encore été traités (article 23, Annexe « R » et autres articles);
- 40 sont en cours de règlement au sous-comité :
 - 20 griefs de l'article 30 et demande de radiation;
 - 6 de l'article 11 - prime enquête;
 - 13 de l'article 17;
 - 1 du département en santé et sécurité;
- 7 autres au sous-comité ne trouvent pas d'issue et seront à revoir avec les vice-présidents respectifs.

Malgré qu'une priorité est donnée aux griefs plus anciens, il y a eu un traitement des nouveaux griefs également. Concernant les nouveaux griefs au nombre de 327, de 2016 à septembre 2017, on additionne les nouveaux griefs déposés pour les années 2017 et 2018, soit plus de 200 griefs supplémentaires pour un total de plus de 525 griefs après 2016.



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Certains dossiers ont été traités directement dans les départements par les vice-présidents respectifs, mais le sous-comité a également travaillé à réduire le nombre de griefs actifs de 2016 à aujourd'hui. Plus de 260 griefs ont été réglés pour cette période, ce qui porte le nombre à 264 griefs toujours actifs.

Nous sommes donc passés de plus de 1 200 griefs actifs depuis septembre 2017 à un peu moins de 400 griefs actifs actuellement.

Dominic Ricard

Vice-président aux Griefs et à la formation